

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 26 juin 2024

N° 10

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**OBJET** : Signature d'une convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris pour le versement de la Prestation de Service Unique, du « bonus mixité sociale », du bonus « inclusion handicap » et du « Bonus Territoire CTG » pour la période 2024-2028 au bénéfice de la crèche « A Tire d'Aile » rattachée au centre d'hébergement Crimée

#### LE CONSEIL

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles R. 123-39 et suivants,

Vu le projet de convention d'objectifs et de financement de la CAF pour la période 2024-2028,

Vu le mémoire présenté par la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris relatif à la signature d'une convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris pour le versement de la Prestation de Service Unique, du « bonus mixité sociale », du bonus « inclusion handicap » et du « Bonus Territoire CTG » pour la période 2024-2028 au bénéfice de la crèche « A Tire d'Aile » rattachée au centre d'hébergement Crimée ;

Délibère

#### Article 1er :

La Directrice Générale est autorisée à signer la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris pour le versement de la Prestation de Service Unique, du « bonus mixité sociale », du bonus « inclusion handicap » et du « Bonus Territoire CTG » pour la période 2024-2028 au bénéfice de la crèche « A Tire d'Aile » rattachée au centre d'hébergement Crimée ;

#### Article 2 :

La recette correspondante sera imputée au compte 757 38 du budget général du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

La directrice générale

Jeanne SEBAN



P/la Présidente

Léa FILOCHE

